

COMMUNE DE JALOGNY

Séance du 19 novembre 2024 à 19 heures 30 minutes SALLE DU CONSEIL (JALOGNY)

Présents : Patrick Taupenot, Daniel Gelin, Bernadette Aublanc, Sylvie Calaudi, Elodie Hereau, Bruno Marizy, Werner Pfau,

Pouvoirs : Annick Jaques donne pouvoir à Bernadette Aublanc ; Thomas Filiatre donne pouvoir à Bruno Marizy

Secrétaire de séance : Bernadette Aublanc

Début de séance : 19h30 Fin de séance : 22h05

Le PV du précédent conseil est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

Affouages

Contrat assurance statutaire CDG71 (renouvellement)

Prévoyance santé

Validation du compte de gestion assainissement 2024

RPQS Haute Grosne

Tarif communaux 2025

Demande fonds de concours 2023 (investissement)

Travaux de voirie : demande d'aide auprès de l'ATD

Travaux aménagement de la place du monument aux morts : appel d'offre choix des entreprises

Questions diverses

Affaires qui seront soumises à délibération :

Affouages

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2024 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

PREMIÈREMENT :

1 – APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024 (**coupes réglées**) :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
24	1.59	ACT : conversion de TSF

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Contrat assurance statutaire CDG71 (renouvellement)

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Collectivité / l'Etablissement de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité / l'établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

La Collectivité de Jalogny charge le Centre de gestion :

- de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2026.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire.

Vote Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Prévoyance santé

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1er janvier 2025, le conseil municipal, par délibération du 28 mars 2024, après avis du CST départemental du 30 janvier 2024 a donné mandat au Centre de gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1er janvier 2025.

Le conseil décide :

- De choisir un niveau de garantie fixé à 95%
- Le taux de cotisation est fixé à 1.51%
- Fixe le montant de participation à 80% du montant de la mutuelle prévoyance

Vote Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Validation du compte de gestion assainissement 2024

Il est demandé de valider le compte de gestion assainissement 2024 électroniquement (pour rappel aucune écriture en 2024)

Le maire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Tarif communaux 2025

Concessions cimetière	
Quel que soit le type de concession (pour urne cinéraire ou pour inhumation)	
- Concessions cinquantenaires le m2	180,00 €
- Concessions trentenaires le m2	130,00 €
Taxe d'affouage	
- pour les coupes affouagères à Vaux et dit Jalogny	45,00 €
Utilisation de la salle communale	
- Location pour le week-end (du vendredi au dimanche) :	
* Pour les habitants de la commune	150,00 €
* Pour les personnes extérieures à la commune	250,00 €
Le tarif du chauffage pour la période allant du 15/10 au 15/04 et en dehors de cette période si nécessaire	50,00 €
- Location pour la journée (sauf we) :	
* Pour les habitants de la commune	80,00 €
* Pour les personnes extérieures à la commune	120,00 €
Le tarif du chauffage pour la période allant du 15/10 au 15/04 et en dehors de cette période si nécessaire	50,00 €
- Utilisation pour vins d'honneur de 9h à 19h pour enterrements	
* Pour les habitants de la commune	50,00 €
* Pour les personnes extérieures à la commune	65,00 €
Le tarif du chauffage pour la période allant du 15/10 au 15/04 et en dehors de cette période si nécessaire	25,00 €
- Le montant de la caution demandée 900 € pour la salle et 100€ pour le ménage	1 000,00 €
Entretien (broyage) de buissons par les agents communaux	
après mise en demeure sans résultat des propriétaires concernés	
A l'heure (main d'œuvre + tracteur avec broyeur).	110,00 €
Occupation domaine public	
Droit de place lors de manifestations dans les locaux, sur les terrains communaux ou sur le domaine public (tarif inchangé) : le ml.	1,00 €

Vote Pour : 9

Contre : 0

Abstention 0

Demande fonds de concours 2023 (investissement)

Il est proposé de demander le fonds de concours 2023 (12 378€) pour la dépense d'investissement du désamiantage de la GAEC Branchet (25 900.50€ HT).

Pour rappel le montant de l'aide doit représenter maximum 50% du cout des travaux HT

Vote Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Travaux de voirie 2025

Pour les travaux de voirie prévues en 2025 il est proposé de demander l'expertise et conseil de l'ATD. Pour cela il est nécessaire d'autoriser le Maire à en faire la demande

Vote Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Travaux aménagement de la place du monument aux morts : appel d'offre choix des entreprises

Présentation des propositions pour les travaux d'aménagement de la place du monument suite à l'appel d'offre. Il y a 2 lots, 1 pour les travaux d'aménagement voirie et 1 pour les travaux paysagers.

Les offres retenues sont :

Entreprise Degata pour le lot 1 : 117 900€ HT

Entreprise Chapey pour le lot 2 : 19 710€ HT

Des courriers seront adressés pour toutes les entreprises ayant répondu à l'appel d'offre

Les actes d'engagements seront faits par la suite

Vote Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Non soumis à délibération

RPQS Haute Grosne

Présentation du rapport RPQS Haute Grosne (rapport sur le prix et la qualité du service public) de l'exercice 2023. Pour les 13 communes, 5269 habitants dont 2857 branchements sur le réseau assainissement collectif soit une augmentation de 1.35%

Questions diverses

Didier PERRIN Agent technique vient de faire valoir son droit à la retraite. Son départ est prévu pour le 1^{er} janvier 2025

Le prochain conseil municipal se déroulera le 12 décembre

Mairie de JALOGNY
Liste des délibérations prises
Durant le conseil municipal du 19 novembre 2024
(convocation du 7 novembre 2024)

Listes des votants :

Président : Patrick TAUPENOT

Présents : Daniel GELIN, Werner PFAU, Bernadette AUBLANC, Bruno MARIZY, Sylvie CALAUDI, Elodie HEREAU

Pouvoirs : Annick JAKUES donne pouvoir à Bernadette AUBLANC, Thomas FILIATRE donne pouvoir à Bruno MARIZY

Secrétaire de la séance : Bernadette AUBLANC

Numéro délibération	Délibération	Signatures maire / secrétaire
DE_027_2024	Affouages <i>Vote : unanimité</i>	
DE_028_2024	Contrat assurance statutaire CDG71 <i>Vote : unanimité</i>	
DE_029_2024	Prévoyance santé <i>Vote : unanimité</i>	
DE_030_2024	Validation du compte de gestion assainissement 2024 <i>Vote : unanimité</i>	
DE_031_2024	Tarif communaux 2025 <i>Vote : unanimité</i>	
DE_032_2024	Demande fonds de concours 2023 <i>Vote : unanimité</i>	
DE_033_2024	Travaux de voirie : demande d'aide auprès de l'ATD <i>Vote : unanimité</i>	
DE_034_2024	Travaux aménagement de la place du monument aux morts : appel d'offre choix des entreprises <i>Vote : unanimité</i>	